



14ème législature

Question N° : 46626	De Mme Françoise Dumas (Socialiste, républicain et citoyen - Gard)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique >audiovisuel et communication	Tête d'analyse >radio	Analyse > radios associatives. financement. perspectives.
Question publiée au JO le : 24/12/2013 Réponse publiée au JO le : 18/02/2014 page : 1558		

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le devenir du Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds, créé en 1982, permet d'assurer l'existence des radios non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion. Or, depuis 2010, le montant de ce fonds n'a pas augmenté et est toujours fixé à 29 millions d'euros, alors que le nombre de radios bénéficiaires ne cesse de croître, réduisant de ce fait la part attribuée à chaque radio. Il semblerait, d'autre part, que le Gouvernement envisage un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013. Ce fonds est indispensable au bon fonctionnement de ces radios non commerciales, et il permet également d'assurer la pérennité de leurs emplois. C'est pour toutes ces raisons qu'elle lui demande quelles mesures le Gouvernement va mettre en place pour maintenir le montant du FSER 2014 à 29 millions d'euros, et permettre aux radios associatives de poursuivre leur mission d'essor culturel et économique des territoires.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.